

**MAIRIE DE MONTVALEZAN**



## **RECHERCHE OPERATEUR POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE EQUETRE COMMUNAL**

**SECTEUR DES EUCHERTS**

### **Cahier des charges de consultation**

Pour toutes informations complémentaires :

Flavie DUBUS, Service foncier

Tel : 04 79 06 89 81

Courriel : [foncier@montvalezan.fr](mailto:foncier@montvalezan.fr)

#### **OFFRE A REMETTRE**

**PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION OU PAR VOIE  
DEMATERIALISEE SUR [foncier@montvalezan.fr](mailto:foncier@montvalezan.fr) OU SUIVANT DEPOT  
DIRECTEMENT EN MAIRIE CONTRE RECEPISSE**

**AU PLUS TARD LE LUNDI 10 JANVIER 2022 A 17 H**

**MAIRIE DE MONTVALEZAN- LA ROSIERE**

1 Place de la Mairie – Chef-Lieu – 73 700 MONTVALEZAN

Tél : 04 79 06 84 12 -Fax : 04 79 06 87 30

Courriel : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

[www.mairie-montvalezan.fr](http://www.mairie-montvalezan.fr)

**Important** : le présent descriptif a été élaboré à partir d'une synthèse des éléments possédés par la Commune de MONTVALEZAN. Il ne saurait en aucun cas remplacer une étude technique et règlementaire. Il est précisé que ce descriptif n'est pas un document contractuel.

## SOMMAIRE

- 1 : DESIGNATION GENERALE
- 2 : DESTINATION LA ROSIERE !
- 3 : LOCALISATION DU TERRAIN
- 4 : CONTENU DU PROJET
- 5 : CONDITIONS TECHNIQUES
- 6 : CRITERES DE SELECTION
- 7 : CONDITIONS D'OCCUPATION
- 8 : PIECES A FOURNIR

### **1 : DESIGNATION GENERALE**

*Nature de l'offre* : occupation du domaine public – Projet d'exploitation du centre équestre

*Type de contrat proposé* : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

*Localisation* : Secteur des Eucherts

*Désignation cadastrale* : parcelle A 1369

*Superficie* : environ 1 500 m<sup>2</sup>

### **2 : DESTINATION LA ROSIERE !**

A la frontière italienne en Haute Tarentaise, dans le département de la Savoie, la station de la Rosière est située à 1 850 m d'altitude sur la Commune de MONTVALEZAN. L'été, celle-ci est reliée à la Commune de la Thuile, dans le Val d'Aoste, par la route du Col du Petit-Saint Bernard qui génère une forte fréquentation touristique. En Hiver, la station forme avec la station italienne l'espace San Bernardo, rare domaine skiable transfrontalier.

La Commune est localisée à une vingtaine de kilomètres du pôle Sées-Bourg Saint Maurice, au cœur d'une vallée où se regroupent les plus grands domaines skiabls mondiaux (Val d'Isère, Tignes, Les Arcs, la Plagne, ...) ainsi qu'à proximité du Parc National de la Vanoise. Riche

**MAIRIE DE MONTVALEZAN- LA ROSIERE**

1 Place de la Mairie – Chef-Lieu – 73 700 MONTVALEZAN

Tél : 04 79 06 84 12 -Fax : 04 79 06 87 30

Courriel : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

[www.mairie-montvalezan.fr](http://www.mairie-montvalezan.fr)

pour ses magnifiques paysages montagnards et ses nombreux sites de randonnée, le territoire de la Tarentaise permet un dépaysement assuré pour tous les vacanciers en été comme en hiver.

Par ailleurs, la localisation de la station de la Rosière permet un ensoleillement toute l'année, offrant un panorama exceptionnel depuis l'ensemble du territoire de la Commune.

### 3 : LOCALISATION DU TERRAIN



Le terrain prévu pour l'occupation est situé sur le secteur des Eucherts, en contrebas du chemin d'accès à la zone du Plan de l'Arc : zone d'activités composé d'un plan d'eau, le Lac du Repos ; d'un terrain de football ; handball ; de tables de ping-pong ; de tables de pique-nique ; d'un chalet-snack ; etc.

Le site est stratégique en ce qu'il est à proximité de cette zone très fréquentée des vacanciers ainsi que des départs de sentiers de randonnée.

### 4 : CONTENU DU PROJET

Dans le cadre de la diversification des offres d'activités, du développement du pôle d'activité du Plan de l'Arc, la Commune souhaite proposer à ses vacanciers une activité équitation.

Il s'agira d'une activité découverte, d'une initiation à la pratique permettant d'accroître l'offre touristique ludique sur le territoire communal.

Le candidat retenu proposera d'accueillir des usagers individuels de tous les niveaux et/ ou des groupes pendant les périodes d'ouverture.

### 5 : CONDITIONS TECHNIQUES

La Commune met à disposition du candidat retenu un terrain, lequel contient notamment une écurie de approximativement 300 m<sup>2</sup> et une carrière de 25x35 (l x L) pour une superficie totale de 220 m<sup>2</sup> environ.

**MAIRIE DE MONTVALEZAN- LA ROSIERE**  
1 Place de la Mairie – Chef-Lieu – 73 700 MONTVALEZAN  
Tél : 04 79 06 84 12 -Fax : 04 79 06 87 30  
Courriel : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)  
[www.mairie-montvalezan.fr](http://www.mairie-montvalezan.fr)



*Photo avant travaux*

**La Commune a prévu de consacrer une enveloppe de 25 000 € HT, notamment pour le renforcement du bâtiment et la remise en état de la carrière.**

Le centre est raccordé aux réseaux eau et électricité. L'ouverture des compteurs et les charges courantes de fonctionnement seront à la charge du candidat retenu.

Les clients du centre équestre pourront bénéficier du stationnement gratuit, situé à proximité du site.

Il sera primordial que l'environnement soit respecté, que le site soit propre tout au long de l'exploitation et a fortiori le site sera remis en son état initial, en fin d'exploitation. Ainsi, il appartiendra au futur candidat de veiller à la propreté des abords du site (absence totale de déchets), durant toute la durée de l'exploitation.

## **6 : CRITERES DE SELECTION :**

Les critères qui permettront à la Commune de sélectionner le candidat seront les suivants :

- **Qualité et pertinence du projet envisagé** : niveau de service offert ; activités proposées ; contenu pédagogique ; adaptation à l'environnement local ; ...
- **Valorisation de l'emprise foncière proposée appréciée au regard du montant de la redevance proposée.**
- **Garanties et capacités professionnelles** : **il est primordial que le candidat dispose et puisse justifier des qualifications requises pour exercer ce type d'activités.**

## **7 : LES CONDITONS DE L'OCCUPATION**

- Période d'ouverture : l'activité sera être ouverte en saison estivale uniquement, a minima pendant les vacances scolaires.

- Modalités d'occupation – termes du contrat : la Commune réalisera une autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec le candidat sélectionné.
  - o Durée : cet acte sera prévu pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, par reconduction exprès de la commune.
  - o Redevance : elle sera déterminée conjointement par la Commune et le candidat sélectionné après proposition de celui-ci.
  - o Entretien de l'emprise : l'entretien de l'assiette de terrain occupée sera à la charge du candidat. Les biens installés sont propriété de l'occupant pendant toute la durée de l'occupation, leur entretien sera à sa charge.

## **8 : PIECES A FOURNIR**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- **Un dossier de présentation du candidat et/ou de l'entreprise ;**
- **Un dossier de présentation du projet : activité(s) proposée(s) ; public visé ; conditions d'exploitation proposées ; ...**
- **Une proposition d'offre de redevance.**

Ce présent cahier des charges sera disponible en Mairie : 1 Place de la Mairie – Chef-Lieu – 73 700 MONTVALEZAN – tél : 04 79 06 89 79 – courriel : [foncier@montvalezan.fr](mailto:foncier@montvalezan.fr) ou directement sur le site internet de la collectivité : [www.mairie-montvalezan.fr](http://www.mairie-montvalezan.fr)

**Toutes les offres devront être déposées avant le lundi 10 janvier 2022 à 17 heures.**

Après réception et analyse des candidatures, la Commune engagera des négociations avec le ou les candidats les mieux classés.